

CR 10

CATÉCHISME DE GENÈVE

Éléments historiques

Jean Calvin (1549–1564) écrit son catéchisme en 1542. Il dut le rédiger en toute hâte et n'eut pas l'occasion de le revoir. Il en publia une édition latine en 1545. Nous reproduisons ici à la suite d'Olivier Fatio l'édition la plus ancienne disponible en français; elle date de 1545. Et nous ajoutons quelques mots d'explication des mots et expressions en vieux français.

Calvin traduisit dès son deuxième séjour à Genève sa conception de la réforme de l'Église. Cette dernière comprend trois volets: *Les Ordonnances ecclésiastiques* constituent l'aspect juridique de la réforme. Elles sont promulguées le 20 novembre 1541. Elles indiquent comment l'Église est appelée à s'organiser et comment elle peut exercer son *gouvernement spirituel*. Ces Ordonnances traitent de la question du ministère et de la délicate question de la discipline ecclésiastique. Pour bien les comprendre, il s'agit de resituer ces mesures dans leur époque pré-moderne, en particulier en ce qui concerne l'imbrication entre la vie civile et la vie religieuse. Cette mise en contexte touche particulièrement l'excommunication qui constitue la mesure la plus spectaculaire de cette discipline.

À ce premier volet s'en ajoute un deuxième qui concerne la vie liturgique. En arrivant à Genève, Jean Calvin fit paraître en 1542 *La Forme des prières et des chants ecclésiastiques avec la manière d'administrer les sacrements et consacrer le mariage, selon la coutume de l'Église ancienne*. Ce livret contient les prières dominicales, baptismales, de la cène, du mariage ainsi que celles de la visite aux malades. Il constitue une réception de la liturgie de Martin Bucer, même si pour ce qui est de la cène, Jean Calvin conserve, pour l'essentiel, les usages et formulaires en usage à Genève. Ce qui fit l'originalité de cette mesure touchant la vie culturelle concerne la reprise des chants. Par ce terme, il faut entendre la reprise chantée des psaumes bibliques en français. Ce n'est que plus tard, en 1562, que parut ce qu'est devenu dans la piété populaire protestante le Psautier qui contient la traduction complète des psaumes bibliques.

Le troisième volet de la mise en œuvre de la réforme de l'Église relève de la pédagogie et de l'instruction. *Les Ordonnances* préconisaient l'instauration d'un catéchisme. C'est ainsi que parut en 1542 une nouvelle version d'un catéchisme publié pour la première fois en 1537. Ce second catéchisme allait porter le nom de *Catéchisme de l'Église de Genève* et son titre en indique bien la forme et les destinataires: *Le formulaire d'instruire les enfants en la Chrétienté, fait en manière de dialogue, où le Ministre interroge et l'enfant répond*. Ce catéchisme est traduit en latin en 1545.

Ces trois volets sont animés par une visée théologique définie avec une grande clarté. Il en va, comme nous le verrons ci-dessous, de conduire, d'aiguiller même, le fidèle pour qu'il emprunte le chemin de la sanctification.

Genre littéraire

Le catéchisme apporte une conception nouvelle tant du point de vue de la forme et du contenu que de la structure.

Du point de vue de la *forme*, il se veut le plus clair et concis possible puisqu'il se donne à lire sous forme de questions / réponses. Les questions sont réparties en 55 paragraphes (pour correspondre aux dimanches d'une année ecclésiastique). Dès la première question, le *contenu* est donné (1): les croyants sont appelés à *connaître* Dieu, c'est-à-dire à lui rendre gloire (2). L'être humain créé à l'image de Dieu est ainsi appelé à *faire reluire Dieu* (Q 298). Toute la création doit contribuer à cette glorification mais la misère humaine réside justement dans le fait que les être humains ne remplissent pas leur vocation qui consiste à rendre à Dieu l'honneur qui lui revient.

La question 7 décrit quatre manières d'honorer Dieu, et les différents éléments de cette question forment la *structure* de base et le fondement du catéchisme de Genève écrit et remanié par Jean Calvin.

	Honorer Dieu <i>Quelle est la manière de bien l'honorer?</i>	Parties du catéchisme	Questions et réponses 7
I	<i>C'est que nous ayons toute fiance en lui,</i>	<i>De la foi</i> Symbole des apôtres (CR 3)	8–130
II	<i>Que nous le servions en obéissant à sa volonté</i>	<i>De la loi</i> Les Dix Commandements	131–232
III	<i>Que nous le requérions en toutes nos nécessités, cherchant en lui le salut et tous biens</i>	<i>De la prière</i> Le Notre Père	233–295
IV	<i>Et que nous reconnaissons, tant de cœur que de bouche, que tout bien procède de lui seul</i>	<i>Des sacrements</i>	296–373

On relèvera l'originalité structurelle de l'exposé qui, à l'inverse du catéchisme de Luther dont il s'inspire, commence non pas par la Loi mais bien par l'exposé de la foi et la confiance dans le Dieu de Jésus-Christ. Cette inversion mérite une explication car elle permet de saisir la différence essentielle entre le Réformateur de Wittenberg et le Réformateur genevois. Cette différence tient dans la compréhension du rôle de la Loi.

Martin Luther et Jean Calvin partagent l'idée de la nécessité politique de la Loi. Ils acceptent et justifient théologiquement et pratiquement l'autorité du règne temporel, des magistrats et des juges qui sont appelés à faire régner l'ordre dans la cité. L'observation et l'expérience montrent bien, en effet, que la contrainte est parfois nécessaire pour amener les êtres humains à respecter les lois humaines.

Les deux Réformateurs partagent également le constat que la Loi joue le rôle de révélateur: elle est un miroir qui renvoie notre faiblesse. Les croyants ont toujours besoin de ce rappel car ils se cachent et s'enferment souvent dans la tour solitaire de l'orgueil. La Loi renvoie à notre incapacité foncière à l'accomplir et souligne par-là le rôle indispensable joué par Dieu dans notre vie.

Mais le Réformateur de Wittenberg et le Réformateur genevois divergent ensuite. Pour Jean Calvin, la Loi recèle une vertu supplémentaire qui est précisément de conduire le fidèle sur le chemin de la sanctification qui est le sens de toute la vie chrétienne. *La loi nous montre le but où nous devons tendre afin que chacun de nous, selon la grâce que Dieu lui a faite, s'efforce assidûment d'y tendre et s'avancer de jour en jour* (Q 229). Cette participation à la grâce du Christ n'est pas, insistons sur ce point, le résultat

d'une performance humaine mais bien le fruit de l'Esprit vivifiant de Dieu. La vie chrétienne engendre une obéissance qui est le signe de la *participation* du fidèle à la vie même du Christ. Cette obéissance est faite d'oubli de soi, mais aussi de consolation dans les souffrances. La théologie de Jean Calvin reste une théologie de la croix.

Contextes

L'influence du calvinisme, compris comme mouvement de pensée, de culture, de vie liturgique et d'organisation ecclésiologique, toucha bien de nombreuses aires géographiques. Nous pensons en particulier à l'Écosse, à l'Angleterre et aux Pays-Bas. Conformément aux objectifs de cette édition, nous nous bornerons ici à relever le retentissement du *Catéchisme de Genève et du calvinisme* en Suisse, en Allemagne et en France.

En Suisse, les bases théologiques du calvinisme, notamment en ce qui concerne la cène, furent l'objet d'un consensus. Henri Bullinger donna une forme concrète à cet accord théologique entre Genève et Zurich, et rédigea la seconde confession de foi helvétique: *Confession helvétique postérieure - exposé simple et abrégé de la doctrine chrétienne*, de 1566 (CR 13). La qualification de *seconde* indique bien qu'il s'agit de ne pas la confondre avec la *Confessio Helvetica prior* de 1536.

En Allemagne, le calvinisme prit racine dans le Palatinat. C'est dans cette province que fut rédigé en 1563 le Catéchisme de Heidelberg (CR 12) sur le même modèle que celui de Calvin. Le Catéchisme de Heidelberg fut reconnu officiellement en Allemagne lors du traité de Westphalie qui, en 1648 à l'issue de la guerre de Trente Ans, fixa la carte confessionnelle de l'Allemagne.

En France, et selon Wendel, les Églises réformées de France se sont constituées d'abord grâce à la diffusion de la version française de l'*Institution chrétienne* parue en 1541. Pourtant, et même si l'*Institution chrétienne* reste l'œuvre clé du calvinisme, l'influence du *Catéchisme* de 1542 est, elle aussi, considérable, car celui-ci contribua à la formation religieuse de plusieurs générations protestantes. Dès le 16^e siècle, on en fit de nombreuses traductions. Ainsi Calvin (tout comme Luther) est considéré comme l'inventeur du catéchisme de la Réforme.

Limites

La notion de *Providence* accouplée à la théologie de Calvin n'entraîne-t-elle pas une forme de déterminisme? En tout cas, les questions 23 et 24 peuvent être interprétées dans ce sens. La question 24 le formule ainsi: *La puissance de Dieu n'est pas oisive, mais emporte davantage; à savoir qu'il a toujours la main à la besogne, et que rien ne se fait, sinon par lui, ou avec son congé et son ordonnance*. Une *objectivation* de la Providence divine avive le sentiment légitime d'injustice et pose la question de la liberté humaine.

La doctrine de la double prédestination affleure dans le catéchisme. Cette doctrine élit les uns et condamne les autres. La question 93 est caractéristique à cet égard: *L'Église catholique est la compagnie des fidèles que Dieu a ordonnés et élus à la vie éternelle*. La question 105 insiste quant à elle sur la prédestination négative: *Ainsi hors l'Église, il n'y a que damnation et mort. Il est certain. Car tous ceux qui se séparent de la communauté des fidèles pour faire secte à part ne doivent espérer salut cependant qu'ils sont en division*.

Résonances actuelles

1. La corrélation entre l'honneur de Dieu qui reste souverain et la vocation humaine qui consiste à connaître Dieu souligne de façon positive la place de l'être humain dans la création. Cette connaissance d'un Dieu favorable, le fidèle est appelé à l'éprouver, à la mettre en œuvre dans sa vie tout entière. La sanctification qui indique la *nouveauté de vie* appelle le croyant à remplir pleinement sa vocation d'être humain. Elle indique qu'il est possible à l'être humain d'entrer dans un processus dynamique qui lui permet d'être réformé à l'image de Dieu. Mais qu'on ne s'y trompe pas, la sanctification est, elle aussi, don et fruit de l'Esprit de Dieu, comme le formule avec bonheur le catéchisme: *Car Jésus-Christ a reçu tous les dons pour nous en faire participants, afin que nous recevions tous de sa plénitude* (Jn 1,16). Et un peu plus loin, Jean Calvin utilise la métaphore de la fontaine pour indiquer que grâce au Christ et à son Esprit nous pouvons puiser *tout ce que nous avons de biens spirituels* (Q 40 et 41). Dans l'optique de la reconnaissance, dans l'œuvre de Dieu et dans les biens qu'il nous donne, le croyant est aussi appelé à user intelligemment et sans complexe des biens de ce monde.

2. Le catéchisme accentue le rôle plénier du Saint-Esprit qui est fortement lié au Christ élevé et glorieux (Q 79). Calvin insiste sur les effets du Saint-Esprit dans l'existence croyante (Q 91) et sur son rôle dans les médiations concrètes, notamment dans l'Église visible, le culte et les sacrements.

3. Pour Jean Calvin, à l'instar de Martin Luther, la justification par pure grâce reste le *principal article de la religion chrétienne*. La justification ne peut être que reçue, car elle est fondée tout entière dans la bienveillance paternelle de Dieu. Cette dernière est révélée par le Christ. Cette œuvre du Fils doit encore être saisie par l'être humain. Et ce n'est que par vertu du Saint-Esprit qui vient renouveler *l'intelligence*, le cœur et la volonté de l'être humain qu'elle est possible. Le croyant est appelé à vivre de la réconciliation avec Dieu, avec lui-même et avec autrui. Or Calvin met l'accent sur le devenir et la mise en œuvre pratique des fruits de la grâce. La médiation humaine consiste d'abord dans le témoignage rendu par la sanctification. Dans cette perspective, la question 127 est centrale: *La foi donc non seulement ne nous rend pas nonchalants à bonnes œuvres, mais elle est la racine dont elles sont produites*. Pourtant le christianisme de Calvin ne se présente pas comme une marche vers un idéal inaccessible. La sanctification ne vise pas une impossible perfection humaine (Q 361) mais elle ouvre sur la responsabilité.

4. La doctrine de l'Église est certes marquée par l'Église en laquelle on croit et espère. Calvin insiste dans son catéchisme sur l'Église visible et imparfaite (Q 99). Dans cette perspective, il vouera une attention particulière à l'organisation de l'Église et aux moyens qui sont donnés aux fidèles pour entrer dans le chemin de la sanctification.

On relèvera dans la section sur les sacrements, liée aux *moyens* concrets, la nécessité de rendre un culte à Dieu (Q 299; 304 et 306). Calvin souligne également le rôle des pasteurs, car par leur prédication de l'Évangile, ceux-ci amènent tous les croyants à *être toujours écoliers du Christ* (Q 308).

Félix Moser

CATÉCHISME DE GENÈVE

4^e paragraphe

- 25 Q. – Pourquoi ajoutes-tu qu’il est *Créateur du ciel et de la terre*?
- R. – Parce qu’il s’est manifesté à nous par ses œuvres, il faut qu’en icelles nous le cherchions. Car notre entendement n’est pas capable de comprendre son essence. Mais le monde nous est comme un miroir, auquel nous le pouvons contempler, selon qu’il nous est expédient de le connaître.
- 26 Q. – Par *le ciel et la terre*, n’entends-tu pas le résidu des créatures?
- R. – Si fait, mais elles sont comprises sous ces deux mots, à cause qu’elles sont toutes célestes ou terriennes.
- 27 Q. – Et pourquoi appelles-tu Dieu seulement *Créateur*, vu qu’entretenir et conserver toujours les créatures en leur état est beaucoup plus que les avoir une fois créées?
- R. – Aussi par cela n’est-il pas seulement signifié qu’il ait pour un coup mis ses œuvres en nature, afin de les délaïsser puis après sans s’en soucier plus. Mais faut entendre que, comme le monde a été fait par lui au commencement, aussi que maintenant il l’entretient en son état, tellement que le ciel, la terre, et toutes créatures ne consistent en leur être sinon par sa vertu. Davantage, puisqu’il tient ainsi toutes choses en sa main, il s’ensuit qu’il en a le gouvernement et maîtrise. Par quoi en tant qu’il est *Créateur du ciel et de la terre*, c’est lui qui conduit par sa bonté, vertu et sagesse, tout l’ordre de nature, envoie la pluie et la sécheresse, les grêles, les tempêtes et le beau temps, fertilité et stérilité, santé et maladies. En somme, il a toutes choses à commandement pour s’en servir selon qu’il lui semble bon.
- 28 Q. – Touchant des diables et des méchants, lui sont-ils aussi bien sujets?
- R. – Combien qu’il ne les conduise pas par son Saint-Esprit, toutefois il leur tient la bride, en telle sorte qu’ils ne se pourraient bouger, sinon autant qu’il leur permet. Et même, il les contraint d’exécuter sa volonté, combien que ce soit contre leur intention et propos.
- 29 Q. – De quoi te sert-il de savoir cela?
- R. – Beaucoup. Car ce serait pauvre chose, si les diables et les iniques avaient le pouvoir de rien faire malgré la volonté de Dieu. Et même nous ne pourrions jamais avoir repos en nos consciences, d’autant que nous serions en leur danger. Mais quand nous savons que Dieu leur tient la bride serrée, tellement qu’ils ne peuvent rien que par son congé, en cela nous avons occasion de nous reposer et réjouir, vu que Dieu promet d’être notre protecteur et de nous défendre.

5^e paragraphe

- 30 Q. – Venons maintenant à la seconde partie.
R. – *Et en Jésus-Christ son Fils unique, etc.*
- 31 Q. – Que contient-elle en somme?
R. – C’est que nous reconnaissons le Fils de Dieu pour notre Sauveur, et le moyen comme il nous a délivrés de la mort et acquis salut.
- 32 Q. – Que signifie ce mot *Jésus* par lequel tu le nommes?
R. – C’est-à-dire *Sauveur*, et il lui a été imposé de l’Ange par le commandement de Dieu.
- 33 Q. – Cela vaut-il plus que s’il eût reçu ce nom des hommes?
R. – Oui bien. Car puisque Dieu veut qu’il soit ainsi appelé, il faut qu’il soit tel à la vérité.
- 34 Q. – Que veut dire après le mot de *Christ*?
R. – Par ce titre est encore mieux déclaré son office. C’est qu’il a été oint du Père céleste, pour être ordonné Roi, Prêtre ou Sacrificateur, et Prophète.
- 35 Q. – Comment sais-tu cela?
R. – Parce que, selon l’Écriture, l’onction doit servir à ces trois choses; et aussi elles lui sont attribuées plusieurs fois.
- 36 Q. – Mais de quel genre d’huile a-t-il été oint?
R. – Ce n’a pas été d’une huile visible, comme les anciens rois, prêtres et prophètes. Mais ce a été des grâces du Saint-Esprit, qui est la vérité de cette onction extérieure, qui se faisait le temps passé.
- 37 Q. – Quel est ce Royaume dont tu parles?
R. – Il est spirituel et consiste en la Parole et en l’Esprit de Dieu, qui contiennent justice et vie.
- 38 Q. – Et la prêtrise?
R. – C’est l’office et autorité de se représenter devant Dieu, pour obtenir grâce et faveur, apaiser son ire, en offrant sacrifice qui lui soit agréable.
- 39 Q. – Comment est-ce que tu dis Jésus-Christ *Prophète*?
R. – Parce qu’en descendant au monde, il a été messenger et ambassadeur souverain de Dieu son Père pour exposer pleinement la volonté d’icelui au monde et ainsi mettre fin à toutes prophéties et révélations.

6^e paragraphe

- 40 Q. – Te revient-il quelque profit de cela?
R. – Le tout est à notre utilité. Car Jésus-Christ a reçu tous les dons pour nous en faire participants, afin que nous recevions tous de sa plénitude.
- 41 Q. – Déclare-moi cela plus au long.
R. – Il a reçu le Saint-Esprit avec toutes ses grâces en perfection, pour nous en élargir et distribuer à chacun selon la mesure et portion que Dieu connaît être expédiente. Et ainsi nous puisons de lui, comme d'une fontaine, tout ce que nous avons de biens spirituels.
- 42 Q. – Son Royaume, de quoi nous sert-il?
R. – C'est qu'étant par lui mis en liberté de consciences et remplis de ses richesses spirituelles pour vivre en justice et sainteté, nous avons aussi la puissance pour vaincre le diable, le péché et le monde, qui sont les ennemis de nos âmes.
- 43 Q. – Et sa Prêtrise?
R. – Premièrement, en tant qu'il est notre Médiateur, pour nous réconcilier à Dieu son Père; puis après que, par son moyen, nous avons accès pour nous présenter aussi à Dieu et nous offrir en sacrifice avec tout ce qui procède de nous. Et en cela nous sommes compagnons de sa prêtrise.
- 44 Q. – Il reste la Prophétie.
R. – Puisque cet office a été donné au Seigneur Jésus pour être maître et docteur des siens, la fin est de nous introduire à la vraie connaissance du Père et de sa vérité, tellement que nous soyons écoliers domestiques de Dieu.
- 45 Q. – Tu veux donc conclure que ce titre de *Christ* comprend trois offices que Dieu a donnés à son Fils pour en communiquer le fruit et la vertu à ses fidèles.
R. – Voire.

(Extrait de texte)

Sources textuelles

- _ *Original*: Heiner Faulenbach / Eberhard Busch (éd.), *Reformierte Bekenntnisschriften 1/2*, Neukirchen-Vluyn 2002, pp. 289–362.
- _ *Français*: Olivier Fatio (éd.), *Confessions et catéchismes de la foi réformée*, Genève 2005, pp. 30–105.
- _ *Allemand*: Eberhard Busch et alii (éd.), *Calvin-Studienausgabe 2*, Neukirchen-Vluyn 1997, pp. 17–135.

Bibliographie scientifique

- _ Eric Fuchs, *La morale selon Calvin*, Paris 1986.
- _ Pierre Gisel, *Le Christ de Calvin*, Paris 2009.
- _ Georg Plasger / Matthias Freudenberg (éd.), *Reformierte Bekenntnisschriften. Eine Auswahl von den Anfängen bis zur Gegenwart*, Göttingen 2005, p. 60.
- _ Ernst Saxer, «Der Genfer Katechismus von 1545», in: Eberhard Busch et alii (éd.), *Calvin-Studienausgabe 2*, Neukirchen-Vluyn 1997, pp. 1–9.
- _ François Wendel, *Calvin. Sources et évolution de sa pensée religieuse*, Genève 1985.

Bibliographie grand public

- _ Rémy Hebding, *Pour comprendre la pensée de Jean Calvin*, Lyon 2008.
- _ Société calviniste de France (éd.), *Le catéchisme de Genève en français moderne par Jean Calvin. Suivi de la confession de foi des Églises réformées de France. Et de la confession de foi des Églises réformées wallonnes et flamandes des Pays-Bas*, Paris/Genève 1934.
- _ Marc Vial, *Jean Calvin. Introduction à sa pensée théologique*, Genève 2008.
- _ <http://www.calvin09.org/FR/calvin-th-o/>

Questions pour la discussion

- _ Pouvez-vous accepter Dieu comme *tout-puissant et tout bon*? (Q 9)
- _ Quelle place et quel rôle la Loi tient-elle dans la vie quotidienne? La percevez-vous plutôt comme une chance qui offre des repères ou au contraire la voyez-vous comme une menace qui contrecarre vos envies et vos projets? (Q 230)
- _ Comment vous situez-vous par rapport au thème de l'obéissance et en particulier au thème de l'obéissance à Dieu et du respect du commandement d'amour du prochain? (Q 156)
- _ La sainte cène est-elle une aide pour votre foi? Si oui, que vous apporte-t-elle? Si non, en quoi est-elle difficile à comprendre et à vivre? (Q 351)